



# FICHE D'INFORMATION

## APICULTURE

Les productions animales peuvent être envisagées pour la remise en culture de terres agricoles. Quelques conditions de base sont toutefois nécessaires pour la réussite de ces productions :

- disposer d'une superficie suffisante pour justifier l'achat d'équipements ou la réalisation des travaux à forfait;
  - avoir accès à une source d'eau potable à proximité, notamment pour l'abreuvement des animaux;
  - prévoir un ou plusieurs bâtiments dont l'aménagement variera en fonction des espèces élevées;
  - respecter la densité animale (capacité des parcelles et des bâtiments);
  - privilégier un site à proximité de la ferme (ce point ne s'applique pas pour les abeilles);
  - s'assurer d'avoir des débouchés pour la mise en marché des animaux ou des produits;
  - avoir recours aux services d'un conseiller pour mieux planifier la production.
- Bonne réflexion!

### OPPORTUNITÉ

- L'apiculture et les productions végétales forment une synergie intéressante.
- Lorsque l'apiculteur ne possède pas suffisamment de superficies cultivées, des ententes peuvent être mutuellement avantageuses entre ce dernier et des producteurs de grandes cultures (autres que les céréales).
- Il est possible de développer des miels de spécialité issus d'une espèce précise de fleurs (ex. : miel de sarrasin) si les terres ensemencées d'une culture donnée sont éloignées d'autres superficies cultivées différemment.
- L'apiculture a bonne presse : les producteurs agricoles et la population en général sont de plus en plus conscients de l'importance des pollinisateurs.
- L'engouement pour une alimentation locale et plus saine favorise ce type de marché de proximité.
- Une seconde transformation à la ferme est également possible.
- De la formation continue est disponible et accessible.



## MISE EN GARDE

- Il est fortement recommandé de procéder à une étude de mise en marché avant de se lancer en production apicole, car des producteurs occupent déjà une part importante du marché local.
- Il existe un risque de maladies et de compétition si les ruchers sont installés trop près de ceux d'un autre apiculteur.



## EXIGENCES AGRONOMIQUES

- Les sites des ruchers doivent se situer en terrain sec, élevé et plutôt plat. Il faut les positionner dans un lieu ensoleillé, à l'abri du vent, à bonne distance de la circulation automobile et des éléments pouvant occasionner un stress à la colonie.
- Une source d'eau fraîche doit être accessible à proximité, car les abeilles s'abreuvent.
- Une saine gestion des pesticides doit être appliquée, autant par l'apiculteur que par les producteurs autour des ruchers, pour éviter la mortalité des abeilles.



## AUTRES EXIGENCES

- L'apiculteur a l'obligation d'enregistrer ses ruches et de tenir différents registres.
- Il doit également connaître la Norme nationale de biosécurité à la ferme pour l'industrie apicole et se conformer le plus possible à ce programme volontaire.
- Sauf exceptions, une distance minimale de 15 mètres doit être respectée entre les ruches et un chemin public ou une habitation, en vertu de la Loi sur la protection sanitaire des animaux.
- Il existe des exigences quant aux modèles de ruches qui peuvent être utilisés.
- Il faut parfois clôturer autour des ruchers pour contrer les ours, les mouffettes et les autres prédateurs pouvant gâcher rapidement la production de miel d'une colonie.
- Il est nécessaire de se procurer un minimum d'équipements spécialisés (ruches, enfumoir, grattoir, habits de protection, extracteur, etc.).
- L'apiculteur doit aussi prévoir un moyen de transport pour les ruches et un site d'hivernage protégé.



## TYPE DE CLIENTÈLE

- Cette production peut être adaptée pour le démarrage de petites entreprises ou la diversification d'entreprises existantes.

## RÉFÉRENCES :

Fédération des apiculteurs du Québec : <http://apiculteursduquebec.com/index.asp>

Fiche d'information. Apiculture citadine : [www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Apiculture\\_citadine.pdf](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Apiculture_citadine.pdf)

Réseau apicole : [www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/santeanimale/maladies/RAIZO/Pages/reseauapicole.aspx](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/santeanimale/maladies/RAIZO/Pages/reseauapicole.aspx)

Trousse d'information et de démarrage. Apiculture : [www.craaq.qc.ca/Publications-du-CRAAQ/trousse-d\\_information-et-de-demarrage--apiculture/p/PAPI0022#tab\\_tab1](http://www.craaq.qc.ca/Publications-du-CRAAQ/trousse-d_information-et-de-demarrage--apiculture/p/PAPI0022#tab_tab1)

Préparation et commercialisation des produits de l'abeille : [www.craaq.qc.ca/Publications-du-CRAAQ/preparation-et-commercialisation-des-produits-de-l\\_abeille-pdf/p/PAPI0101-PDF](http://www.craaq.qc.ca/Publications-du-CRAAQ/preparation-et-commercialisation-des-produits-de-l_abeille-pdf/p/PAPI0101-PDF)

Agri-Réseau, site spécialisé en apiculture : [www.agrireseau.net/apiculture](http://www.agrireseau.net/apiculture)

Conception graphique : Joëlle Ouellet, MAPAQ · Photographies : Emmanuelle Bois, Éric Labonté et Marc Lajoie, MAPAQ

# FICHE D'INFORMATION

## GRANDS GIBIERS

### CERF ROUGE | SANGLIER | WAPITI



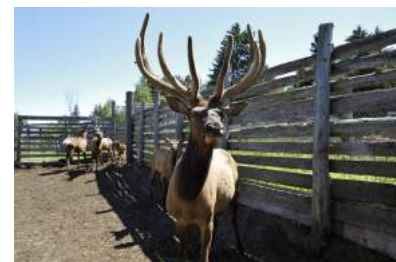
Les productions animales peuvent être envisagées pour la remise en culture de terres agricoles. Quelques conditions de base sont toutefois nécessaires pour la réussite de ces productions :

- disposer d'une superficie suffisante pour justifier l'achat d'équipements ou la réalisation des travaux à forfait;
  - avoir accès à une source d'eau potable à proximité, notamment pour l'abreuvement des animaux;
  - prévoir un ou plusieurs bâtiments dont l'aménagement variera en fonction des espèces élevées;
  - respecter la densité animale (capacité des parcelles et des bâtiments);
  - privilégier un site à proximité de la ferme (surveillance des animaux);
  - s'assurer d'avoir des débouchés pour la mise en marché des animaux ou des produits;
  - avoir recours aux services d'un conseiller pour mieux planifier la production.
- Bonne réflexion!



## OPPORTUNITÉ

- Ce type de production est adapté à certaines terres où l'on trouve déjà des friches arborescentes et arbustives.
- Les viandes de grands gibiers sont des produits reconnus pour leur bonne qualité et leur faible teneur en gras. Les marchés de proximité et des boucheries spécialisées représentent une avenue de commercialisation.
- Il existe une certification « Grands gibiers du Québec certifiés<sup>MD</sup> ».
- Ces élevages sont généralement compatibles avec des activités agrotouristiques.
- Le velours des cervidés (wapiti, cerf rouge) est recherché sur le marché international.



## MISE EN GARDE

- L'accès aux abattoirs est limité.
- La manipulation des animaux peut s'avérer difficile.
- Idéalement, le site doit être à proximité de la ferme, car les animaux requièrent une surveillance régulière. Un bon suivi du troupeau (alimentation et abreuvement, parasitisme, lutte aux prédateurs, etc.) est essentiel. La gestion des parcelles s'avère aussi importante pour éviter le surpâturage et la propagation d'espèces indésirables.
- L'installation, l'inspection et l'entretien des clôtures représentent un investissement important, tant en argent qu'en temps.





## EXIGENCES AGRONOMIQUES

- Le terrain sélectionné doit avoir un sol ferme et un bon égouttement.
- La superficie requise est fonction du troupeau. Les densités à respecter varient : 0,5 hectare par sanglier; 0,3 à 0,5 hectare par cerf; 0,7 hectare par wapiti.
- La surface boisée recommandée dans les enclos se situe entre 25 % (cervidés) et 50 % (sanglier) de la superficie totale.
- Le sanglier a des besoins un peu plus spécifiques quant au site : un secteur boueux est nécessaire pour assurer son bien-être. Une légère pente orientée sud-est est idéale.
- Une source d'eau à proximité est essentielle. Comme pour les bovins au pâturage, ces animaux d'élevage ne peuvent pas avoir accès aux cours d'eau, pour la protection de ces derniers, en vertu du Règlement sur les exploitations agricoles. Un système d'abreuvement doit être installé sur un site minimalement aménagé.



## AUTRES EXIGENCES

- L'aménagement de bâtiments doit être prévu par l'éleveur : corral, bâtiment de manipulation, abris et maternité (sanglier), etc.
- Le Règlement sur les animaux en captivité spécifie le type de clôture devant être aménagé. Par exemple, pour les cervidés, une distance maximale de 8 mètres entre les poteaux ainsi qu'une hauteur de 2,4 mètres doivent être respectées. Pour le sanglier, une clôture de mailles d'une hauteur de 1,8 mètre hors du sol, en plus de 0,3 mètre enfoui dans la terre, est requise.
- Un permis est nécessaire si l'élevage sert à des activités de chasse (ferme cynégétique); l'enclos doit également respecter des exigences de superficies et de boisés.



## TYPE DE CLIENTÈLE

- Ce type d'élevage peut être adapté pour le démarrage de petites entreprises ainsi que l'expansion ou la diversification d'entreprises existantes.

## RÉFÉRENCES :

Fédération des éleveurs de grands gibiers du Québec : [www.grandsgibiers.com/index.php](http://www.grandsgibiers.com/index.php)

Catalogue du CRAAQ - Grands gibiers (publications diverses) : [www.craaq.qc.ca/Publications-du-CRAAQ/grands-gibiers/t/20](http://www.craaq.qc.ca/Publications-du-CRAAQ/grands-gibiers/t/20)

Agri-Réseau, site spécialisé en élevages non traditionnels : [www.agrireseau.net/grandsgibiers/documents](http://www.agrireseau.net/grandsgibiers/documents)

Portail Québec - Demander un permis de ferme cynégétique :

[www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/programme-service/Pages/Info.aspx?sqctype=service&sqcid=4188](http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/programme-service/Pages/Info.aspx?sqctype=service&sqcid=4188)

Conception graphique : Joëlle Ouellet, MAPAQ · Photographies : Éric Labonté et Marc Lajoie, MAPAQ



# FICHE D'INFORMATION

## PÂTURAGES INTENSIFS

BOEUF | PORC | AGNEAU | CHEVREAU

Les productions animales peuvent être envisagées pour la remise en culture de terres agricoles. Quelques conditions de base sont toutefois nécessaires pour la réussite de ces productions :

- disposer d'une superficie suffisante pour justifier l'achat d'équipements ou la réalisation des travaux à forfait;
- avoir accès à une source d'eau potable à proximité, notamment pour l'abreuvement des animaux;
- prévoir un ou plusieurs bâtiments dont l'aménagement variera en fonction des espèces élevées;
- respecter la densité animale (capacité des parcelles et des bâtiments);
- privilégier un site à proximité de la ferme (surveillance des animaux);
- s'assurer d'avoir des débouchés pour la mise en marché des animaux ou des produits;
- avoir recours aux services d'un conseiller pour mieux planifier la production.

Bonne réflexion!



## OPPORTUNITÉ

- Il y a un potentiel de développement dans ce type de marché de niche.
- L'investissement nécessaire ainsi que la gestion d'élevage sont plutôt à faible coût.
- Ce type d'élevage permet une diminution des opérations mécanisées (travail du sol, récolte des fourrages, épandage, etc.).
- Un encadrement technique est déjà disponible.
- Ce type de production est adapté à certaines terres où l'on trouve déjà des friches arborescentes et arbustives.

## MISE EN GARDE

- Idéalement, le site doit être à proximité de la ferme, car les animaux requièrent une surveillance régulière. Un bon suivi du troupeau (alimentation et abreuvement, parasitisme, lutte aux prédateurs, etc.) est essentiel. La gestion des parcelles s'avère aussi importante pour éviter le surpâturage et la propagation d'espèces indésirables.
- L'installation, l'inspection et l'entretien des clôtures électriques (1 ou 2 brins selon l'espèce) requièrent beaucoup de temps.
- L'aménagement de bâtiments minimaux doit être prévu par l'éleveur : corral, bâtiment de manipulation, abris à veaux, etc.

## EXIGENCES AGRONOMIQUES

- Le terrain sélectionné doit avoir un sol ferme et un bon égouttement.
- Le pH doit se situer entre 6,0 et 6,5.
- La fertilisation varie en fonction des analyses de sol et de la composition du mélange fourrager.
- À la suite de la paissance, une période de repos doit être respectée pour chaque parcelle :  
mai-juin, de 15 à 20 jours; juin-juillet, de 20 à 30 jours; août-octobre, de 30 à 40 jours.
- La superficie totale des champs doit permettre aux animaux de passer la saison estivale au pâturage.
- Une source d'eau à proximité est essentielle. En vertu du Règlement sur les exploitations agricoles, les animaux d'élevage ne peuvent pas avoir accès aux cours d'eau, pour la protection de ces derniers. Un système d'abreuvement doit être installé sur un site minimalement aménagé.

## AUTRES EXIGENCES spécifiques à chaque espèce

Espèce	Porc	Bœuf	Agneau	Chevreau
<b>Densité animale</b>	0,04 hectare/porc	0,6 hectare/ couple vache-veau	0,2 hectare/ femelle et sa suite	0,2 hectare/ femelle et sa suite
<b>Durée de rotation par parcelle</b>	En fonction de l'état des champs	3 à 5 jours maximum par parcelle	2 à 3 jours maximum par parcelle (pour éviter la contamination parasitaire); entre deux passages sur une même parcelle, prévoir 3 mois (période chaude) à 6 mois (période froide).	
<b>Mise en marché</b>	Potential de développement pour le porc « spécifique »; entente avec des charcutiers spécialisés. Toute mise en marché doit respecter le Règlement sur la production et la mise en marché des porcs et la Convention de mise en marché des porcs.	Marché de proximité (développement de produits à valeur ajoutée); mise en marché conventionnelle (Réseau Encans Québec pour les veaux d'embouche)	Marché de proximité (développement de produits à valeur ajoutée); mise en marché conventionnelle (encans d'agneaux légers et de lait, et Agence de vente des agneaux lourds)	Développement de son marché (vente à la ferme, restaurateur, transformateur, etc.)
<b>Difficulté spécifique</b>	Processus réglementaire important lors du démarrage d'un nouvel élevage porcin	Semi-finition et finition plus lente au pâturage	Plus difficile à intégrer lorsque les groupes sont gérés par photopériode	

## TYPE DE CLIENTÈLE

- Ce type d'élevage peut être adapté pour le démarrage de petites entreprises ainsi que pour l'expansion ou la diversification d'entreprises existantes.

## RÉFÉRENCES :

Gestion intensive des pâturages, un aide-mémoire : [www.agrireseau.net/documents/84278?r=p%C3%A2turage+intensif](http://www.agrireseau.net/documents/84278?r=p%C3%A2turage+intensif)

La construction d'une clôture électrique permanente pour bovins et ovins :

[www.agrireseau.net/bovinsboucherie/documents/Laconstructiond'uneclatureelectrique2007-05-22.pdf](http://www.agrireseau.net/bovinsboucherie/documents/Laconstructiond'uneclatureelectrique2007-05-22.pdf)

Conception graphique : Joëlle Ouellet, MAPAQ · Photographies : Éric Labonté, MAPAQ